

Enquête faite par la revue DEFI à 'micro caché' auprès de cinq cabinets pris au hasard en région Parisienne - Le journaliste s'est fait passer pour un employé de grande surface convaincu d'avoir trouvé une invention intéressante avec un EMBOUT de BEQUILLE sphérique en caoutchouc antidérapant.

Qualificatifs donnés aux conseils par le journaliste chargé de l'enquête après les rendez-vous :

- **L'usine à Brevet** : émet des réserves sur l'intérêt et la brevetabilité de cette invention. Dans le cas contraire il faudrait **compter de 3000 à 3500 €** d'honoraires pour rédiger le brevet.
- **Le Technicien** : Cette invention est brevetable, mais il faut réfléchir à des variantes : boules creuses, boules en mousse avec extérieur renforcé. Ce conseil propose de rédiger un avant projet. Ces honoraires pour déposer le **Brevet 3000 €** peut être moins.
- **Le spécialiste de la procédure** : Il regarde le dessin et fait des remarques sur l'intérêt d'un point de contact permanent. Il précise 'Le parcours est long, quant au vrai beau document officiel, vous ne devez pas l'espérer avant deux ou trois ans.'. Ses prestations pour la rédaction du **brevet 3000 à 3500 €**.
- **Un indépendant aux tarifs abordables** : Visiblement, il ne doute pas de l'utilité du projet et y décèle même des avantages. Il s'inquiète sur la confidentialité autour de cette idée 'vous n'en avez pas parlé et vous n'avez rien publié j'espère ?'. Il accepte de prendre en charge la rédaction du brevet qu'il juge assez simple. C'est peut-être pour cela que ses honoraires sont plus raisonnables. Il annonce le **prix de 1500 € environ..**
- **Un expert pragmatique mais cher** : Sur l'invention il est catégorique 'c'est brevetable'. L'expert construit une stratégie. 'Premièrement protéger l'invention, puis aller voir un fabricant et de le convaincre de l'intérêt du procédé, de ses avantages, etc.... Ensuite, il faut signer une licence en contrepartie d'une redevance, elle pourrait tourner autour de 25 % de la marge unitaire'. Enfin le coût de la rédaction est **annoncé entre 3800 € à 4500 €** .

ANALYSE de CETTE ENQUETE

- Pour une même invention le tarif annoncé va de 1500 € à 4500 € d'où l'intérêt qu'il y aurait de consulter plusieurs conseils pour déposer le brevet, mais comme pour les avocats ce n'est pas bien vu et le TARIF le plus élevé n'est pas forcément le meilleur conseil.
- Seul le premier conseil tente de freiner 'l'inventeur', les quatre autres trouvent l'invention brevetable et ne le découragent pas. Le journaliste qui est 'novice' marque un penchant pour le 5ème qui est jovial et qu'il estime 'réaliste et concret', alors qu'il est le plus 'malhonnête' puisque c'est lui qui arriverait le mieux à piéger l'inventeur.(Vous déposez le Brevet et ensuite il vous suffit de trouver une licenciée et vous pouvez toucher 25 % de la marge unitaire !!).
- Tous se gardent bien d'informer leur 'client' :- sur le coût prévisionnel final de la protection dans les 3 à 6 ans à venir , puisque dans tous les cas les conseils n'auront pas de mal à persuader leur client qu'il faut impérativement protéger leur invention au niveau Européen pour au moins 6 PAYS dont la FRANCE.- sur le fait qu'il faut attendre de 3 à 6 ans (le conseil n° 3 précise 2 à 3 ans) pour obtenir la délivrance de votre brevet et je prendrai pour exemple mon **brevet Européen n° 0625228 du 29/01/93 Récupérateur d'Eau - décision de délivrance publiée le 13/01/1999 soit 6 ans.**- mais vous devrez attendre encore 9 mois , pendant lesquels des tiers pourraient formuler une opposition et tenter la révocation du brevet. (vous auriez payé pendant 3 à 6 ans pour rien et il n'est pas prévu la mention 'satisfait ou remboursé').

Les bons conseils auraient dû être les suivants :

Sans vouloir préjuger sur l'intérêt de votre invention :- avez vous fait une étude préliminaire sur le marché que représente votre nouveauté, connaissez vous les distributeurs ou fabricants susceptibles d'être intéressés par votre trouvaille, avez vous une idée sur l'investissement nécessaire pour réaliser ce nouvel embout, pensez vous que réellement ce nouvel embout va révolutionner la canne ??? etc.....

Sans cette étude préliminaire il vous sera impossible de vous faire une idée juste sur l'intérêt de votre invention et d'envisager de négocier quoi que ce soit de sérieux avec un éventuel partenaire.

- En supposant que votre invention présente un intérêt et que vous vouliez déposer le brevet il faut prévoir un coût de protection pour la France d'environ 5000 € dans les 2 ans mais 20.000 € minimum pour la protection dans 5 pays principaux faisant partie de l'EUROPE.

- toujours dans le but de ne pas vous engager dans des dépenses à fonds perdus et vous laisser bercer d'illusions, bien que cette invention soit à priori brevetable, il sera difficile de la verrouiller et s'il s'avérait qu'un réel intérêt était dans l'amélioration de ces embouts, à l'évidence les fabricants trouveraient la parade en modifiant un tant soit peu votre principe pour sortir de votre brevet. Et en toute franchise et bien que l'idée soit bonne, je vous conseille d'abandonner votre projet.

Comme l'enquête le révèle,

1 seul conseil émet des réserves sur l'opportunité de déposer un Brevet, mais nous ne devons pas oublier que se sont des commerçants qui cherchent à augmenter leur chiffre d'affaires et c'est de bonne guerre.